

## Domme

### Conseil municipal du 18 août

Le procès-verbal de la réunion du 29 juin est adopté à l'unanimité.

**Voirie communale** — Pour l'année 2009, sont concernées les rues Paul-Reclus et du Léopard et les voies communales de Bard et de la Côte de Bord.

A l'unanimité, le conseil confie les travaux à la SA Garrigou pour un montant de 69 436,17 € TTC.

**Logement social** — Le choix des entreprises est reporté.

**Aménagement du bourg** — Les élus souhaitent traiter en priorité les secteurs suivants : la place de la Halle, la Grand'Rue, la Porte de la Combe. Pourraient être traités en option la Porte des Tours et les abords de l'église.

A l'unanimité, le maire est autorisé à engager une consultation d'architecte en vue d'assurer la maîtrise d'œuvre.

**Droit de préemption** — Le conseil décide d'exercer ce droit sur la parcelle cadastrée sous le numéro D-617 et de l'acquérir pour un prix de 15 000 €, montant demandé par la propriétaire.

**Budget 2009** — A l'unanimité, le conseil adopte les décisions modificatives suivantes : augmentation de crédits pour créer l'opération "aménagement bourg - espaces publics" ; virements de crédits pour achats de matériels ; virements de crédits pour achat de terrain nu.

**Pose de compteurs électriques** — Le raccordement du bureau de poste s'élève à 795,54 € TTC et celui de l'ancien centre de tri à 838,04 € TTC.

**Fenêtres de l'Hôtel du Gouverneur** — Concernant leur remplacement, le conseil adopte le devis de l'entreprise Atulam pour un montant de 10 207,02 € TTC et décide de solliciter l'aide financière de l'État par l'intermédiaire de la Drac Aquitaine.

**Personnel communal** — Le contrat de Bernard Castant sera prolongé de seize mois à partir du 1<sup>er</sup> novembre. Il sera employé à titre d'agent d'entretien et rémunéré sur la base du Smic.

**Projet de statue au monument aux Morts** — Le jury est composé de Bernadette Gounard, Philippe Rochas, Alain Bogaert, René Malbet, Yves Conan, Philippe Vrand, Jean Fageolles (président), André Montet, Gérard de Maleville, Yves Roulleau et Jean Lambert.

**Cimetière** — Le conseil adopte le devis complémentaire (198,54 € TTC) de la société Magnus concernant le logiciel de gestion.

**Don** — Jacques Dauprat a donné à la commune un engin de chantier de marque AUSA de type 150 DH. Le conseil le remercie.

**Climatisation de la salle de la Rode** — Le conseil adopte le contrat de maintenance de l'entreprise Atse Borde pour un montant annuel TTC de prestation de 574,08 €.

**Pandémie grippale** — Max Rives est désigné référent communal titulaire et Alain Bogaert référent communal suppléant.

**Stationnement** — En vue de la mise en place d'un dispositif afin de remédier au non-paiement des droits de stationnement par des personnes des administrations, des personnels de l'hôpital local, des personnels et gérants de commerces et de résidents de Domme, l'agent de surveillance de la voie publique établira, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre de chaque année, un état journalier des contrevenants qui servira au calcul d'un droit de stationnement mensuel de 4 € par jour.

La présente délibération est applicable à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

**Point sur les travaux.**

La réfection d'un mur d'enceinte au château du Roy a débuté.

La première tranche de réfection de la balustrade du belvédère démarrera en novembre.

Les agents communaux seront chargés de refaire la voirie de la promenade de la Barre.

Les travaux de logement social seront également entamés dans le courant de l'automne.

Concernant la Porte des Tours, l'entreprise Quélin SA a effectué des prélèvements. M. Giraudel, de la Drac Aquitaine, suit de près l'évolution de l'étude que M. Oudin doit réaliser.

**Aménagement du bourg** — Une réunion est organisée le 18 septembre avec les financeurs.

**Plan de prévention des risques naturels, mouvement de terrains (PPRN)** — Afin de procéder à la révision du PPRN, une enquête publique sera lancée à l'automne, au cours de laquelle seront recueillies les observations des personnes concernées.

**Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI)** — Trente et une communes riveraines de la rivière Dordogne sont concernées, de Coux-et-Bigaroque à Cazoulès. La DDE est chargée d'instruire et d'élaborer le projet sur la base duquel les conseils municipaux seront consultés. Ce projet sera soumis à enquête publique puis approuvé par le préfet après d'éventuelles modifications.

**Parcelle A-301** — Compte tenu de l'élaboration actuelle d'un PPRI, le conseil reporte l'achat de ladite parcelle située aux Ans. Le restaurant **LA FLAMBEE**, tél. 05 53 29 14 36, et sa nouvelle équipe ont le plaisir de vous faire découvrir une cuisine du Sud-Ouest revisitée par leur chef. Laissez-vous séduire par son cadre unique surplombant les remparts de la bastide de Domme, Porte del Bos.

## **Saint-Julien de-Lampon**

### **Chasse au gibier d'eau**

Le Groupement d'intérêt cynégétique (Gic) des chasseurs de gibier d'eau de la haute Dordogne a tenu son assemblée générale le jeudi 27 août. Les présidents des amicales qui le composent étaient présents et accompagnés de chasseurs.

Après avoir remercié l'assistance et excusé les absents, le président Patrice Chausse ouvre la séance et fait un bilan sur la saison écoulée.

Il fait part des prélèvements réalisés, soit environ cent canards, ce qui est un chiffre très honorable. Les cinq nichoirs installés n'ont pas été visités. Quatre-vingts colverts ont été lâchés sur trois territoires. Plusieurs couvées sauvages ont été répertoriées.

Il fait aussi part de son inquiétude quant à l'arrêté préfectoral sur les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse au gibier d'eau en Dordogne. Effectivement, si les autres années l'arrêté spécifiait les particularités de chaque Gic et lot DPF, cette année la Fédération a décidé de ne rien faire figurer, si ce n'est les dates d'ouverture de l'arrêté ministériel.

Aussi, à l'unanimité et en accord avec les sept Gic, il a été décidé d'une ouverture le dimanche 8 novembre et d'une fermeture le 31 janvier. En ce qui concerne les jours de chasse, les permissionnaires devront se référer au cahier des charges de chaque Gic.

Pour le lot D1 (Gic de la haute Dordogne), la chasse sera ouverte les dimanches et jours fériés uniquement et un PMA de deux canards par jour de chasse sera appliqué, conformément à l'arrêté préfectoral.

La chasse est ouverte une heure avant le lever du soleil et autorisée jusqu'à une heure après le coucher du soleil.

Avant le 8 novembre, la chasse aux colverts est interdite sur l'intégralité de la commune et celles qui jouxtent le Gic, conformément à la réglementation en vigueur.

Il est rappelé que les permissions de chasse aux canards ne sont remises que si les chasseurs détiennent la carte de la société dont ils dépendent.

Michel Bouyssou brosse ensuite le rapport financier qui présente un solde positif. Adopté à l'unanimité.

Le prix de la carte passe de 11 € à 12 €.